

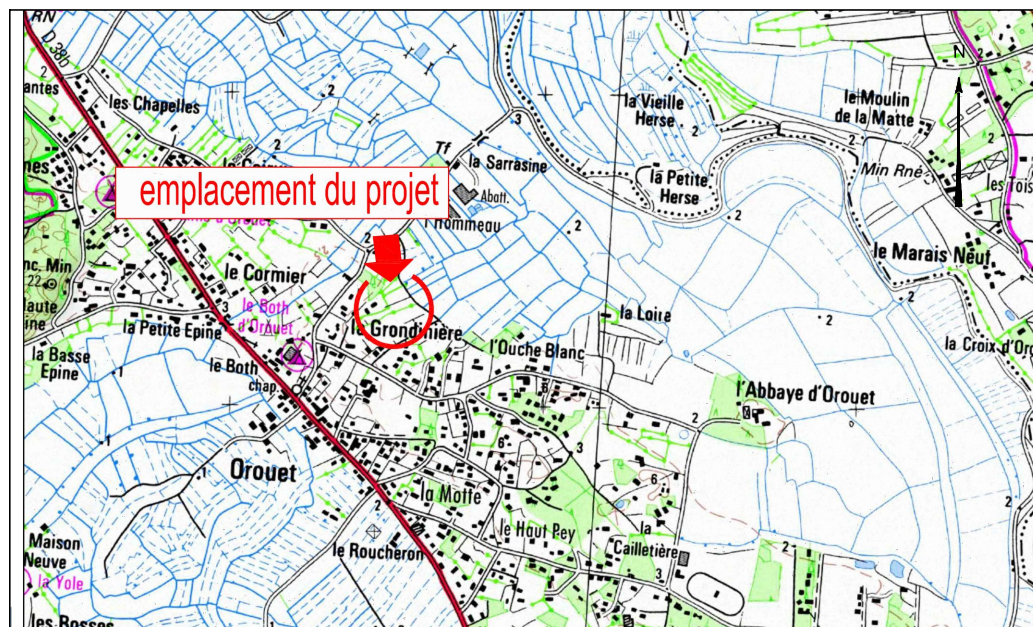
Lot n° : **2**  
 Section : **BX**  
 N° : **319**  
 3, impasse de la Providence

Superficie : **460 m<sup>2</sup>**  
 Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS**  
 Impasse des Bourlaines  
 Lotissement à usage principal d'habitation  
**LE JOSSELIN**  
 autorisé par arrêté N°PA 085 234 22 C0009 du 8 juillet 2022

**PLAN INDIVIDUEL**

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN D'ENSEMBLE**



Maître d'Ouvrage



TERAMENAGEMENT  
 22, Rue Benjamin Franklin  
 Bâtiment Le Phoenix  
 85000 LA ROCHE SUR YON

Paysagiste concepteur

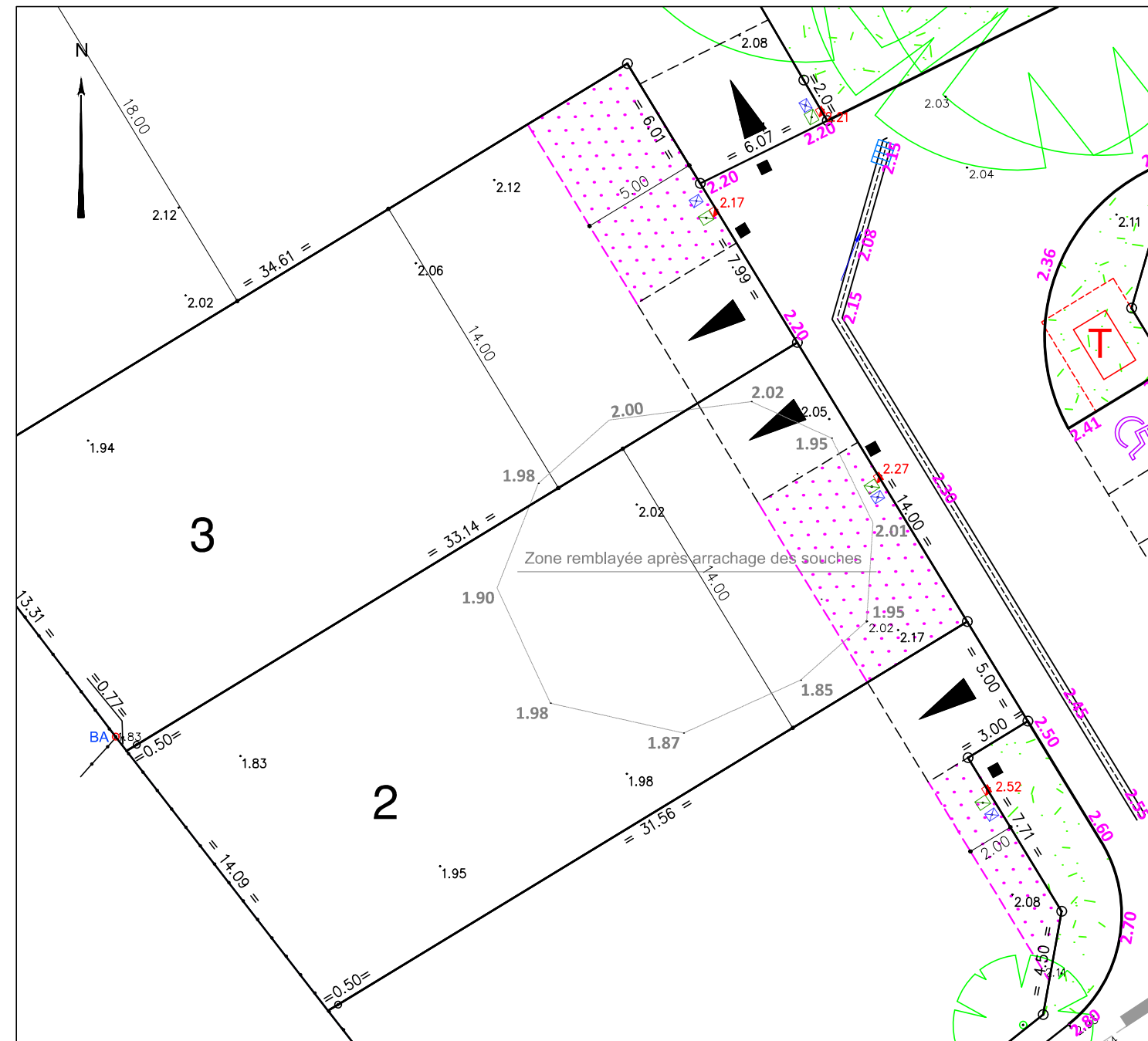
Lorraine DONDAINAS  
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr



**LEGENDE**

- Zone non constructible
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- cote seuil minimum de la construction
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

**Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**

- 0.00 - cote terrain naturel après viabilisation
- 2.20 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)

**Légende récolement**

- regard tabouret EU
- cote tampon du regard EU
- cote radier du branchement EU
- coffret électrique avec la cote altimétrique relevée du repère "niveau fini" sur le coffret
- citerneau AEP
- coffret téléphone

Les eaux de drainage sont gérées à la parcelle avec trop plein sur la voirie



Ouvrages hors sols :

- signe d'appartenance de mur
- borne OGE

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT  
 GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

www.geouest.fr

